DISTRICT DES HAUTES PYRENEES DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES LITIGES

SAISON 2026 – 2027

Réunion du 19 novembre 2026

Procès-verbal n° 07

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Nicolas BRUZEAUD

Présents :

- MM. Jean-Claude BARRAU – Daniel CLAUDE – Philippe DEHOUSELLE – Mathias EXPOSITO – Jérome FERNANDEZ – René GOURIN – Benoît RETOURNE

Excusés :

- MM. Michel BARRY – Christophe ROMO – Alain TISNES.

Match n° 81025261 du 14/11/2026 – S.C. SARRANCOLINOIS 1 / F.C. VAL d'ADOUR 1
Coupe de Bigorre Maurice MENVIELLE – Séniors

Les faits : Match non joué.

Considérant que
Courriel reçu le vendredi 13/11/2026 à 11h47 du club de SARRANCOLIN, nous informant du forfait de son équipe pour la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, et jugeant en premier ressort, la Commission décide :

- **Match perdu par forfait à l'équipe de SARRANCOLINOIS 1**
- **Équipe de VAL d'ADOUR 1 qualifiée pour le tour suivant.**

Club de S.C. SARRANCOLINOIS (553547) :
Amende forfait Coupe Séniors : 100 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes Pyrénées, dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification des décisions contestées et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de la CDLD



Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance



Nicolas BRUZEAUD